

15/11/2013



0000071375

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



13-055038-A 04/11/2013

*Le Préfet,*

*Directeur du cabinet*

*PN/CMB/N° 2013 - 7352 - D*

Paris, le **12 NOV. 2013**

Réf. : n° 65811/989/JMD

Monsieur le Contrôleur général,

Par courrier du 3 juillet 2013, vous faites part au ministre de l'intérieur de vos observations à la suite d'une visite effectuée au commissariat central de Saint-Denis ainsi qu'au commissariat subdivisionnaire de la Plaine-Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

A cette occasion, vous relevez les conditions difficiles et délicates dans lesquelles le personnel exerce ses missions et la bonne tenue du registre de garde à vue.

Vous avez souhaité formuler certaines observations portant principalement sur les conditions matérielles de la garde à vue.

Je tiens à vous confirmer que des travaux de mise en conformité des locaux d'enfermement ont été effectués entre octobre 2011 et mars 2012.

Telles sont les précisions que je souhaitais vous apporter et que complètent les observations techniques du Préfet de Police, dont je vous transmets copie.

Je vous prie de croire, monsieur le Contrôleur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Fidèle*

*Thierry LATASTE*  
Thierry LATASTE

Monsieur Jean-Marie DELARUE  
Contrôleur général des lieux de privation de liberté  
16-18, quai de la Loire  
75019 PARIS



# 9P

## PREFECTURE DE POLICE



13-055038-A 04/11/2013

CABINET DU PREFET  
CELLULE POLICE  
Mission Synthèse Analyse Prospective  
et Coopération Policière

LE PREFET DE POLICE

A

Nos réf. : Cab :

13014231

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

29 OCT. 2013

Bureau du Cabinet du Ministre

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CABINET DU  
MINISTRE DE L'INTERIEUR

Paris, le

28 OCT. 2013

**Objet :** Réponse aux observations du Contrôleur général des lieux de privation de liberté ; visite du commissariat central de Saint-Denis et du commissariat subdivisionnaire de la Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Par courrier (n° 65811/989/JMD) du 3 juillet 2013, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté vous fait part de ses observations à la suite d'une visite effectuée, le 1<sup>er</sup> juillet 2010, au commissariat central de Saint-Denis ainsi qu'au commissariat subdivisionnaire de la Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). L'essentiel de ses observations concernent le commissariat central de Saint-Denis.

En réponse à celles-ci, les indications suivantes doivent être apportées.

### Observations liminaires sur le nombre élevé de gardes à vue

Depuis la visite du Contrôleur général, l'activité du commissariat central s'est encore sensiblement accrue avec un nombre de gardes à vue qui s'élève à 3 800 en 2012 (3 130 en 2009). Cette augmentation s'inscrit à contre-courant de ce qui a pu être observé sur tout le territoire national du fait de la réforme de la garde à vue en 2011.

Les caractéristiques sociologiques de la circonscription n'ont pas changé depuis 2010. La population augmente de 2 000 habitants par an grâce au développement économique du quartier de la Plaine-Saint-Denis.

De surcroît, compte tenu de la structuration de la délinquance, de sa typologie et de la faiblesse des garanties de représentation d'un grand nombre de délinquants interpellés, le parquet du tribunal de grande instance de Bobigny a choisit l'option du placement en garde à vue.



13-054464-A 29/10/2013

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Égalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73  
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)  
<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr> - mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)



### **Sur les aspects matériels**

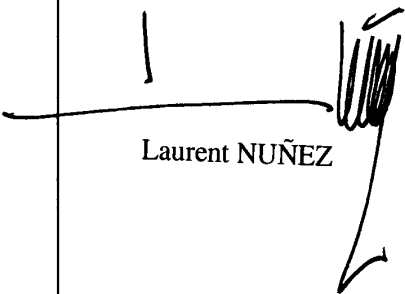
Des travaux ont été effectués entre octobre 2011 et mars 2012. Environ 300 000 euros ont été investis pour la mise aux normes des cellules de garde à vue et de dégrisement du rez-de-chaussée du commissariat central. Par conséquent, les deux anciennes petites cellules du 1<sup>er</sup> étage, qui n'ont pas été rénovées, ne sont plus du tout utilisées.

Un projet d'implantation d'un nouveau commissariat dans les locaux de l'ancienne caisse primaire d'assurance maladie (10/12 Avenue Jean Moulin à Saint-Denis) est actuellement à l'étude par le service des affaires immobilières de la préfecture de police. Ces locaux, en très bon état, sont spacieux (2 000 m<sup>2</sup> contre 1 000 m<sup>2</sup>) et remarquablement bien situés au centre de la circonscription.

### **L'organisation du service**

Les modalités de gestion des gardes à vue durant la nuit n'ont pas changé depuis la visite du Contrôleur général. Les gardes à vue du district sont centralisées au commissariat subdivisionnaire de la Plaine-Saint-Denis, siège du service territorial de nuit. Compte tenu de l'organisation du service de nuit, des effectifs et des aspects matériels et pratiques de la centralisation, cette pratique est difficile voire impossible à supprimer même si elle a des conséquences négatives tels que la multiplicité des déplacements entre les six circonscriptions du district et la Plaine-Saint-Denis, ou un allongement des délais de présentation. Il convient de préciser que cette pratique est en usage dans toute l'agglomération parisienne, hors Paris intra-muros.

P/ le Préfet de Police  
Le Préfet, Directeur du Cabinet

  
Laurent NUÑEZ

\_\_\_\_\_

2

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_